



Concerne : M-01 Isolation thermique

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques aux mesures Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale
- Rénovation complète avec certificat Minergie (sans étape)

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

Nous vous remercions attentifs qu'une subvention ne peut être accordée pour des travaux en cours (art. 24 Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions).
Pour tous renseignements complémentaires veuillez vous rendre sur le site du [Service de l'énergie](#).
[Vue d'ensemble des subventions](#) (montants et conditions principales)

ANNULER SUIVANT >

2. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques aux mesures Résumé Soumettre

* Propriétaire Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type * Téléphone 1 Téléphone 2

* Salutation * E-Mail

* Prénom * Nom Contact de l'entreprise

* Rue Nr

Compléments d'adresse

* NPA * Localité

* Pays Suisse

3. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques aux mesures Résumé Soumettre

* Bâtiment

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire

* Rue * Nr Protection du patrimoine

* NPA * Localité N° de parcelle

* Affectation principale après la rénovation

4. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble Requérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment **Données spécifiques aux mesures** Résumé Soumettre

Conditions générales:

1. La demande doit être impérativement remise avant le début des travaux.
2. Une subvention ne peut être accordée pour des travaux en cours (art. 24 loi du 17 novembre 1999 sur les subventions). Le Service de l'énergie (SdE) peut toutefois autoriser la mise en chantier s'il n'est pas possible d'attendre le résultat de l'examen du dossier sans graves inconvénients. Cette autorisation ne donne aucun droit à la subvention.
3. Le destinataire de la contribution garantit que toutes les informations en rapport avec la présente aide financière ont été transmises en toute bonne foi. En cas de renseignements incorrects ou du non-respect du cahier des charges et des conditions définies, la décision d'octroi de la subvention peut être annulée. Le canton peut exiger la restitution de contributions octroyées sur la base d'indications erronées (y c. un intérêt raisonnable).
4. Les mesures déjà soutenues d'une autre manière par la Confédération ou par une organisation privée active dans le domaine climatique donnent droit à une contribution uniquement si elles poursuivent un objectif de réduction supplémentaire des émissions.
5. Les entreprises au bénéfice d'une exemption de la taxe CO2 ne peuvent prétendre à une aide financière dans le cadre de ce programme.
6. Le canton se réserve le droit d'exiger des documents supplémentaires ou d'effectuer des contrôles sur site.
7. Le montant des contributions d'encouragement s'élève au maximum à 50% de l'investissement global pour le projet.
8. Les petits projets dont le subventionnement est inférieur à 1'000.- francs ne donnent pas droit à une contribution.
9. Le propriétaire devra posséder toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux, sans quoi, le versement de la subvention ne pourra être effectué. La présente requête ne fait pas office d'autorisation de construire.
10. La promesse a une validité de deux ans à compter de la date de la décision ; passé ce délai, sans nouvelle de la part de la personne bénéficiaire et en l'absence de preuve que les travaux sont au moins en passe d'être achevés, la décision devient caduque.

Conditions particulières:

1. Le bâtiment doit avoir été au bénéfice d'une autorisation de construire avant l'année 2000.
2. Une combinaison de cette mesure avec d'autres mesures d'encouragement du REEn destinées à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment n'est pas possible (art. 35 REEn M-010 et art. 36 REEn M-012).
3. Les parties de bâtiment concernées doivent avoir déjà été chauffées dans la situation initiale; les nouvelles constructions, les agrandissements ainsi que les surélévations sont exclus.
4. La valeur U de l'élément de construction doit être égale ou inférieure à 0,2 W/m2K; pour les murs et les sols enterrés de plus de 2 mètres, la valeur U doit être égale ou inférieure à 0,25 W/m2K; des exigences allégées sont consenties pour rénover des bâtiments ou des éléments de construction protégés sur présentation d'un justificatif certifiant que les valeurs exigées ne sont pas réalisables.
5. La valeur U des éléments de construction donnant droit à la contribution doit être améliorée d'au moins 0,07 W/m2K.
6. Le CECB® Plus [Certificat énergétique cantonal des bâtiments] doit être fourni pour le bâtiment dès que la contribution financière est supérieure à 10 000 francs.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Le projet prévoit-il la réalisation d'agrandissements, de nouvelles constructions ou de surélévations ?

Oui Non

* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés?

Oui Non

* Un CECEB Plus / une analyse énergétique des bâtiments est-il joint(e)? [i](#)

Oui Non

* Coûts d'investissement en CHF

CHF

* Système de production de chaleur avant les travaux

* Système de production de chaleur après les travaux

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* B1 Toit

0 m²

* B2 Mur contre l'extérieur (façade)

0 m²

* B3 Sol contre l'extérieur (sous-face)

0 m²

* B4 Mur en sous-sol (jusqu'à 2m de profondeur)

0 m²

* B5 Sol contre terre (jusqu'à 2m de profondeur)

0 m²

* C4 Mur en sous-sol (à plus de 2m de profondeur)

0 m²

* C5 Sol contre terre (à plus de 2m de profondeur)

0 m²



B (mur, toit, sol): $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$
C (mur, toit, sol): $U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$

ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >

Données spécifiques aux mesures

MODIFIER 

Début prévu des travaux

Fin prévue des travaux

Le projet prévoit-il la réalisation
d'agrandissements, de nouvelles
constructions ou de surélévations ?

Des locaux existants sont-ils nouvellement
chauffés?

Un CECB Plus / une analyse énergétique
des bâtiments est-il joint(e)?

Coûts d'investissement en CHF

Système de production de chaleur avant les
travaux

Système de production de chaleur après les
travaux

Subventions attribuées par des
programmes tiers: l'une des affirmations
suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

B1 Toit

B2 Mur contre l'extérieur (façade)

B3 Sol contre l'extérieur (sous-face)

B4 Mur en sous-sol (jusqu'à 2m de
profondeur)

B5 Sol contre terre (jusqu'à 2m de
profondeur)

C4 Mur en sous-sol (à plus de 2m de
profondeur)

C5 Sol contre terre (à plus de 2m de
profondeur)

 ANNULER

< RETOUR

SOUMETTRE >

6. Soumettre



Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.

ANNULER SOUMETTRE

7. Documents à fournir

- > Formulaire de demande signé
- > Plan de situation avec identification du bâtiment concerné
- > Photos récentes de toutes les faces du bâtiment et des parties de bâtiment à rénover, aussi pour les toits plats
- > En cas d'agrandissement ou de rehaussement fournir les plans en couleur du permis de construire de la rénovation/transformation
- > Offres / devis des travaux
- > Calcul des surfaces à isoler, selon plans ou photos
- > Calcul de la valeur U par élément rénové, en cas de compositions existantes, elles doivent être clairement mentionnées
- > CECB Plus, si exigé (habitation, école et administration), ou analyse selon cahier des charges OFEN
- > Justificatifs des isolations existantes (photos, plans, ..)